

## Corée du Nord : Peut-on se passer du nucléaire ? \*

Philippe Cothier

Président d'honneur du Centre d'étude et de prospective stratégique (CEPS). Ancien élève de l'École polytechnique et du *MIT* (*Massachusetts Institute of Technology*). Ancien responsable des affaires nucléaires à la Délégation aux études générales du ministère de la Défense (1987-1988). Ancien vice-président de Matra Défense-Espace. *Visiting Lecturer (Technology & Diplomacy)* à l'université de Princeton (2004-2005).

« On ne peut pas désinventer l'arme nucléaire »  
Olivier Debouzy

Peut-on envisager la dissuasion sans le nucléaire, ou inversement le nucléaire sans la dissuasion ? Cette question, abrupte en apparence, a le mérite de forcer la réflexion sur un point central de la politique de défense de la France. En effet, les deux termes ont toujours été amalgamés dans le concept unique de « dissuasion nucléaire » qui a fait la preuve de son efficacité en donnant à l'Europe depuis 1945 la période de paix la plus longue de son histoire (les armements conventionnels ayant, quant à eux, historiquement montré leur incapacité à dissuader un agresseur potentiel). En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'environnement géostratégique mondial, les multiples questionnements au sein de nos sociétés et les contraintes budgétaires généralisées en Europe, résultat d'une profonde crise économique qui laissera des traces, ouvrent à nouveau la donne.

Pour la France, le maintien d'une « force de frappe » nécessite aujourd'hui de faire fi de la doctrine et montre de *realpolitik*.

### Fondements de la dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire a pleinement fonctionné face à l'URSS dont les forces conventionnelles déployées le long du « rideau de fer » étaient d'une supériorité numérique écrasante par rapport à celles de l'Alliance atlantique. L'Union soviétique ne cachait pas ses visées sur l'Europe de l'Ouest, mais en cas d'agression, l'Otan lui aurait infligé une riposte nucléaire dont les effets dévastateurs lui étaient inacceptables : le jeu n'en valait pas la chandelle.

La dissuasion nucléaire française est née dans cet environnement géostratégique. Sa mise en place ne s'est pas faite sans frictions au sein même de l'Alliance atlantique. Si les Américains s'accommodaient d'une force nucléaire britannique avec une relation de dépendance vis-à-vis des États-Unis (accords de Nassau,

\* NDA : cet article prolonge une connivence intellectuelle avec Olivier Debouzy, stratège et avocat, commencée en 1988 via les ministères de la Défense et des Affaires étrangères, entretenue par la suite par des publications communes (RDN, 2003 ; *McKinsey on Government*, 2010) et interrompue par son décès subit en avril 2010.

1962), en revanche l'indépendance de la « force de frappe » française allait contre la volonté des États-Unis de contrôler entièrement la posture nucléaire des alliés. La présence importante de forces américaines stationnées en Europe de l'Ouest et la capacité soviétique d'atteindre avec des armements nucléaires intercontinentaux le sol même des États-Unis justifiaient cette volonté de contrôle.

Il faudra attendre 1974 (Sommet de l'Otan d'Ottawa) pour que l'Alliance affirme que la composante nucléaire française indépendante renforçait la dissuasion nucléaire de l'Alliance vis-à-vis du Pacte de Varsovie : deux centres de décision indépendants (Washington et Paris) étaient plus dissuasifs qu'un seul. Pour autant, il ne faut pas négliger que cette reconnaissance a également démultiplié l'effet dissuasif de la force de frappe française : la présence dans le théâtre européen d'armes nucléaires américaines, soviétiques et françaises de courte et moyenne portées faisait redouter un « effet d'entraînement » fatal en cas du recours au nucléaire par la France.

Le général de Gaulle, qui a doté la France d'une « force de frappe » nucléaire indépendante, a laissé le soin à ses successeurs d'en élaborer la doctrine militaire et diplomatique : ainsi sont nées la distinction entre armements tactiques anti-forces et armements stratégiques anti-cités, la doctrine de l'« ultime avertissement » tactique préalable à l'engagement *all-out* des armes stratégiques, dans le scénario d'un affrontement Est-Ouest.

Puis les années 1980 ont été paradoxales pour la dissuasion nucléaire en Europe. Elles ont commencé avec le déploiement par l'Otan d'armes nucléaires de moyenne portée (*Pershing II* et missiles de croisière) en réponse au déploiement des SS20 par l'URSS. Elles se sont achevées avec le traité Reagan-Gorbatchev (1988) de suppression de l'ensemble des Forces nucléaires intermédiaires (*INF*) de portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres. Entre les deux, l'Initiative de défense stratégique (*SDI*) du président Reagan en 1983 (construction d'un bouclier spatial protégeant les États-Unis de toute attaque nucléaire balistique) a acculé l'Union soviétique à faire le constat, douloureux mais réaliste, de son incapacité technologique à se doter d'un système équivalent. Ce constat a activement contribué à l'implosion stratégique et économique de l'Union soviétique en 1990.

Dans ce contexte, la France a mis fin à sa composante nucléaire terrestre : non-déploiement du système tactique *Hadès* suivi de la fermeture du site stratégique d'Albion, tout en poursuivant la modernisation de ses composantes aérienne (ASMP, ASLP, ASMP-A) et océanique (*M51*). S'agissant de la *SDI*, la France a adopté une position négative dès le début : sa doctrine nucléaire du « tout ou rien », à la différence de la « réponse flexible » des Américains, s'accommodait mal d'un bouclier antimissile de nature à entamer la crédibilité de sa posture résolument affichée ; elle n'avait pas d'autre choix que le recours au nucléaire en cas d'atteinte à ses intérêts vitaux, avec toutes les conséquences tant pour l'agresseur que pour elle-même. Se doter d'une défense antimissile laissait accroire que la France envisageait que la

dissuasion nucléaire pouvait ne pas fonctionner, puisque l'éventualité d'une guerre était prise en compte. En simplifiant à l'extrême, douter de la dissuasion affaiblissait la dissuasion.

### Qu'en est-il au début du XXI<sup>e</sup> siècle ?

C'est un lieu commun de dire que tout a changé : la confrontation *bloc-to-bloc* entre l'Otan et le Pacte de Varsovie a disparu depuis plus de vingt ans ; la guerre en Yougoslavie a mis un terme à la longue période historique de paix en Europe ; les engagements militaires extérieurs de l'Alliance sont en recrudescence ; des organisations non-étatiques accomplissent des actes terroristes d'une ampleur sans précédent ; quant à la détention de l'arme nucléaire, le « club des 5 » initial (États-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et Chine) s'est substantiellement élargi en dépit du Traité de non-prolifération (TNP).

Dans une première phase, la formulation d'une doctrine nucléaire par les pays détenteurs d'armes atomiques est alors restée au second plan de leurs préoccupations, comme éclipsée par les « dividendes de la paix », suivis de la mise à l'épreuve de la défense européenne dans le conflit yougoslave, puis de la « guerre contre le terrorisme » associée à la chasse aux « armes de destruction massive » dans la nouvelle stratégie américaine d'intervention militaire préemptive (*National Defense Strategy 2002*, reconduite en 2004). Les essais nucléaires nord-coréens de 2006 et l'imminence apparente de l'accession de l'Iran à l'arme atomique ont ramené le nucléaire sur le devant de la scène.

S'agissant de la France, sa doctrine nucléaire, issue de la guerre froide, a fait l'objet en 2006 d'un « ajustement » significatif plutôt que d'un *aggiornamento*.

Lors de son discours à l'Île Longue, le président de la République, chef des armées, sans modifier la formulation historique de la dissuasion nucléaire, en a fait alors évoluer les critères : les « intérêts vitaux » de la France ne sont plus nécessairement nationaux mais peuvent être européens – sans davantage de précision – ce qui étend et accroît l'effet dissuasif vis-à-vis d'un agresseur potentiel ; parallèlement, l'armement nucléaire français comporte désormais des charges de moindre puissance, pour étendre la dissuasion aux nouveaux types d'agression extrêmement graves, mais pour lesquels la crédibilité d'une riposte nucléaire nécessite que sa puissance ne soit pas « disproportionnée ».

L'introduction de cette notion de proportionnalité n'est pas sans rappeler la doctrine américaine de la « réponse flexible » vis-à-vis de laquelle la France s'était précédemment montrée très réservée. Mieux encore, elle porte en elle le constat fait par les États-Unis dès 1988 (doctrine *Discriminate Deterrence* de Fred Ikle et Albert Wohlstetter), à savoir que de nouveaux types de menaces et d'agressions sont apparus, vis-à-vis desquels une riposte nucléaire peut s'avérer surdimensionnée – voire inadaptée – pour être crédible et donc dissuasive. La *War on Terror* de George W.

Bush en constitue une forme d'illustration à deux titres : l'arsenal nucléaire américain n'a nullement dissuadé *Al-Qaïda* de perpétrer sur le territoire des États-Unis l'agression la plus létale de leur histoire ; la riposte immédiate des Américains s'est délibérément limitée à des moyens conventionnels, même si la bombe *BLU-82 Daisy Cutter*, dite « subatomique », utilisée de façon répétée lors des bombardements antitour des retranchements *taliban* de Tora-Bora, dégageant une puissance de destruction quasi-équivalente à celle d'une petite arme nucléaire.

Vis-à-vis de l'opinion publique, le qualificatif de « police d'assurance » a, bon an mal an, permis de maintenir jusqu'à présent le bien-fondé de nos armements nucléaires. Cependant, l'accident de Fukushima a placé le nucléaire civil au cœur des débats politiques des pays occidentaux et il faut s'attendre à ce que le nucléaire militaire soit également revisité, ce qui conduira aux constats suivants.

La dissuasion repose sur la crédibilité technique de nos armements : la récente modernisation des deux composantes aérienne et océanique avait pour objectif de répondre à cette condition.

La dissuasion opère pleinement face à un ennemi rationnel, c'est-à-dire à même de peser le pour et le contre d'une agression, conventionnelle ou autre : la montée du fondamentalisme religieux ne coïncide pas avec ce critère.

La dissuasion suppose une capacité de communication avec un agresseur potentiel clairement identifié (le fameux « téléphone rouge ») préservant la possibilité de « gesticulation », de prévention de crise, de gestion de crise, de désamorçage d'un emballement non voulu. En fait, la dissuasion nucléaire est opérante dans le cadre d'un dialogue d'État à État. Les attentats du 11 septembre 2001 montrent qu'il n'est plus possible de tabler sur ce seul cas de figure au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour être crédible, la décision d'emploi du nucléaire ne peut pas être partagée. Dans le cadre d'une construction de l'Union européenne qui ne se fait pas sans douleur, les autres pays s'accommoderont-ils de cet état de fait, alors même que les États-Unis proposent aux pays de l'Otan de se doter avec eux d'une défense antimissile balistique efficace, fruit des développements post-*SDI* (*THAAD*, *MEADS* et autres) ? De même, combien de temps nos partenaires européens vont-ils encore pouvoir s'accommoder du flou entretenu autour des « intérêts vitaux européens » de la France ?

L'idée historique qu'une défense antimissile affaiblirait la crédibilité de notre dissuasion nucléaire est restée ancrée dans nombre d'esprits en France, ce qui explique la position très réservée de celle-ci vis-à-vis des propositions américaines actuelles de défense antimissile balistique (DAMB). N'est-elle pas à réévaluer à l'aune des nouveaux types de menaces ?

Formuler une nouvelle doctrine nucléaire qui englobe de façon exhaustive les différents aspects et cas de figure – « tous azimuts », pour reprendre une expression

bien connue – est un exercice extrêmement difficile au regard de la complexification de la scène stratégique internationale. Un « ajustement » comme celui de 2006 ne peut pourtant suffire.

En fait, la question centrale peut être ainsi résumée : la France a-t-elle besoin d'une doctrine qui sous-tende son armement nucléaire ? Rien n'est moins sûr...

### « On ne peut pas désinventer l'arme nucléaire »

Il convient plutôt de considérer avec pragmatisme la réalité du nouvel environnement géostratégique. Ce n'est pas tant la dissuasion qui motive les nouveaux pays lancés dans la course à l'accession à l'arme nucléaire, que des considérations de souveraineté et de capacité à exercer une menace. On est en quelque sorte ramené au tout début de l'ère nucléaire, c'est-à-dire à l'époque où seuls les États-Unis et l'URSS détenaient la « bombe atomique ». La Grande-Bretagne et la France en ont fait l'amère expérience lors de la crise du canal de Suez en 1956. Dès que l'administration Eisenhower eut indiqué qu'elle ne soutenait pas Londres et Paris, l'URSS leur tint un langage brutal, mais très efficace, leur intimant de se retirer en leur rappelant qu'elle détenait l'arme nucléaire, ce qui n'était pas leur cas. L'affaire de Suez a significativement pesé dans la décision des deux pays de lancer leurs programmes respectifs pour se doter de l'arme nucléaire.

Malgré tous les efforts diplomatiques, notamment en ce qui concerne la non-prolifération, un fait reste certain : « On ne peut pas désinventer l'arme nucléaire ». Ce n'est pas l'arme nucléaire qui est devenue obsolète, c'est la formulation d'une doctrine associée. En cette première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, la donne est devenue la suivante : il y a deux catégories de pays, ceux qui disposent de l'arme nucléaire et les autres.

En des temps où le débat politique se focalise concomitamment sur la sortie partielle ou totale du nucléaire civil et sur l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses publiques, justifier le bien-fondé du nucléaire militaire en faisant référence à une doctrine historique, même « ajustée », risque fort d'être contre-productif. En effet, des affirmations et des questionnements publics se font jour : « Bien sûr que l'on peut se passer du nucléaire militaire », ou encore : « Qui aujourd'hui peut appuyer sur le bouton nucléaire ? ». Ces interpellations ne sauraient être ignorées. D'autres viendront. Parfois là où on ne les attend pas : début mai 2013, le tir d'essai publiquement manqué d'un *M51* en baie d'Audierne n'a pas manqué de soulever des questionnements, tant budgétaires qu'existentiels. Sur un autre front, des publications, telle « Arrêtez la bombe ! » par des auteurs *ès qualité*, visent sans ambages à relancer le débat. Cependant, à l'observation, toutes ces interpellations ciblent *de facto* la doctrine de dissuasion qui a longtemps sous-tendu la force de frappe française, et dont on a décrit plus haut le décalage par rapport à l'environnement géostratégique actuel. Si l'on demeure sur ce terrain, non seulement on se trouve en porte-à-faux, mais surtout on passe à côté de l'essentiel.

Ce n'est plus de « dissuasion existentielle » qu'il s'agit, mais de principe de réalité. La réalité, c'est qu'il n'est pas possible d'affirmer aujourd'hui que personne ne peut appuyer sur le bouton nucléaire.

On peut même dresser une liste de ceux qui peuvent y être amenés, délibérément, par l'escalade incontrôlée de leur gesticulation, ou par accident : Kim Jong-un, dont les déclarations de guerre nucléaire contre les États-Unis ne font plus sourire ; Mahmoud Ahmadinejad (jusqu'à récemment), dont les anathèmes nucléaires contre Israël ont inquiété profondément l'ensemble des pays alentour.

Mais aussi un *leader* – présent ou à venir – au Pakistan, pays fondamentalement instable à la population majoritairement chiite sympathisante de l'Iran, avec de nombreux Sunnites actifs, proches des *taliban* afghans, infiltrés jusqu'au sein des services étatiques, avec des antécédents dramatiques en matière de prolifération nucléaire (vers la Corée du Nord en particulier) et considérant l'arme nucléaire comme une arme à part entière face à l'Inde. On notera que le Pakistan, déclaré meilleur allié de l'Amérique dans la *War on Terror* lancée après le 11 septembre 2001, remplissait alors (bien plus que l'Irak) les deux critères de la *National Security Strategy 2002* justifiant une attaque militaire préemptive par les États-Unis : détention d'armes de destruction massive (*WMD*) et liens avérés avec le terrorisme.

Ou un *leader* – présent ou à venir – en Inde, pays aux relents nationalistes qui s'est engagé il y a quinze ans dans une surenchère de gesticulation nucléaire à l'égard du Pakistan (campagne d'essais notamment) ; certes l'arme nucléaire est davantage considérée en Inde comme la garante d'une posture dissuasive, pour autant cela n'empêche pas chaque crise indo-pakistanaise de tangenter dangereusement le seuil nucléaire.

La réalité, c'est que nous ne saurions léguer à nos enfants un monde dans lequel les pays détenteurs de l'arme nucléaire seraient la Corée du Nord, l'Iran, le Pakistan, l'Inde, la Chine, la Russie, Israël... ; et dont l'Europe serait quasi-absente, ayant baissé la garde quelques décennies auparavant.

\*

\*\*

La France, ainsi rattrapée par le pragmatisme, est aujourd'hui confrontée à un exercice de *realpolitik* : s'interroger sur l'arme nucléaire revient à s'interroger sur l'obsolescence des doctrines et non sur sa détention elle-même. Aux armes de la critique succédera, comme l'écrivait le regretté Karl Marx, la critique des armes, un langage plus que jamais d'actualité dans le monde où nous vivons.